



Suite à passage curateur Vers Tuteur

Par **lixia77**, le **19/10/2013** à **13:53**

Mon pere atteint de la maladie d'Alzheimer est placé en maison spécialisée depuis Juillet 2013. Ma mere etant DCD , la sucesion a été faite. Mon frere ayant souhaiter garder une partie du terrain sur le quel il a fait DEJA contruire 2 maisons, dont une est vendue (plus value)et une qu'il occupe qu'il souhaite egalement vendre. Je me retrouve donc proprietaire du moins en instance de propriété puisque mon pere en a l'usufruit n'etant pas DCD, et je ne peux donc jouir de cet héritage.En attendant, je paie de nombreuses charges inherentes a cette maison y compris une grosse partie de la maison de retraite. Je suis curateur de mon pere et doit passer le 26 novembre en jugement afin de devenir tuteur.

Ma question : Sera -t-il possible pour moi d'envisager pouvoir vendre la maison meme si mon pere GIR 1, est toujours en vie?. Mon epouse et moi avons 2 enfants a charge et un seul salaire. Nous ne nous en sortons plus du tout. Et trouvons injuste que mon frere profite déjà de sa partie d'heritage et meme d'une sacre plus-value sur celui-ci (je precise que les biens se trouvant à Montesson dans les Yvelines)...

Merci de votre réponse URGENTE tres attendue